

préface

du sexe musculaire au genre de la testostérone

Berlin, été 2009, championnats du monde d'athlétisme, finale du 800 mètres « dames » : la jeune Sud-Africaine Caster Semenya explose son record lors d'une course mémorable... Mémorable, cette course l'est pour des raisons évidentes de performance sportive ; toutefois, elle le restera aussi pour des raisons, douteuses, de performativité du genre. À peine la course finie, et au vu du chronomètre, le staff des membres des équipes nationales en lice, les commentateurs et les journalistes sportifs de la presse écrite et audiovisuelle lancent une véritable cabale contre l'athlète, la soupçonnant d'être un homme. Nul n'aurait songé à le faire si Caster Semenya n'était pas arrivée première. En faisant une telle performance, en remportant la course avec un record personnel, Caster Semenya a *malheureusement* performé son genre : elle n'a pas fabriqué une féminité exemplaire. Chacun y est allé de son commentaire : les épaules de Caster Semenya sont trop larges, ses hanches trop étroites, ses cuisses trop fortes, ses mâchoires trop protubérantes... « trop », « trop », « trop »... pour être considérée comme une « *authentique* femme ». Derrières ces insinuations malveillantes, ces fantasmes racistes, ces blagues graveleuses et insultantes,

on retrouve des considérations dignes de l'anthropologie raciste du siècle passé sur les femmes Noires.

Si les muscles sont ainsi devenus l'un des critères de l'identité sexuelle, le lieu ambigu de la détermination de notre genre véritable, c'est que le sport et l'idéologie de l'olympisme se sont constitués depuis plus d'un siècle comme une pratique sociale mondialisée et puissamment normative. L'ordre sportif s'impose ainsi comme une sorte de police du genre qui influence le public des stades et, plus largement, les téléspectateurs du monde entier, cette société civile globalisée. Or, si les études de référence ont analysé le sport comme une pratique sociale constitutive d'un certain idéal physique, pourvoyeuse des canons modernes de la beauté, rares sont les travaux qui ont appréhendé ce dispositif du côté de l'idéologie de la non-mixité et du dogmatisme biomédical des milieux sportifs. Les recherches d'Anaïs Bohuon viennent combler ce manque en croisant l'histoire du sport et les problématiques de genre. Avec ce livre, elle nous livre une histoire du sexe musculaire ; non pas tant que les muscles aient un sexe – de fait, il n'en ont pas –, mais les muscles fabriquent littéralement « le sexe », ou plutôt une certaine définition contemporaine de la différence sexuelle.

Définie par les institutions et les gouvernements sportifs internationaux, dont le CIO, la différence sexuelle renvoie à toute une folie classificatoire, à des pratiques de contrôle humiliantes pour les athlètes, à une catégorisation sophistiquée régissant les compétitions sportives selon deux catégories exclusives depuis le début du xx^e siècle. En témoignent non seulement les compétitions sportives internationales, mais aussi nos pratiques physiques du dimanche : quasiment partout, la non-mixité règne, mais toujours nos corps sont des cobayes. Les critères de classification selon le sexe ne concernent donc pas exclusivement les épreuves sportives de haut niveau ; la moindre partie de campagne se verra réglemen-tée par une frontière entre femmes et hommes : chacun avec ses règles, ses chronomètres, ses barèmes... Nos corps sont nécessairement façonnés par ce dispositif rigide de non-mixité imposée ; nos muscles ont bien, à défaut d'un sexe, une histoire.

Pourtant, Anaïs Bohuon le rappelle, les épreuves sportives n'ont pas toujours été ainsi ségréguées selon l'identification sexuelle des partici-pantEs et certaines épreuves en gardent la trace, comme l'équitation, la voile ou le tir... Toutefois, les débats sur la pertinence de l'interdiction de telle ou telle discipline aux femmes¹ font place aux débats sur la codification des disciplines et des épreuves, dès lors que le sport féminin s'institutionnalise et que les athlètes féminines sont autorisées à concourir : toute la technologie sportive s'articule alors autour d'objets (marteau, javelot...), d'espaces (terrains, pistes...), de mesures et de savoir-faire (techniques, coaching...) destinés à exercer de façon différenciée les muscles et les mouvements afin de mieux maintenir la différence des corps. Il reste que les *épreuves sportives genrées* sont fondamentalement une contradiction dans les termes : le « sport », l'exercice musculaire codifié, la compétition et le jeu des efforts et des gestes, défont lentement les catégorisations de « sexe » que les interdits et ségrégations imposées par les autorités et institutions sportives tentent par tous les moyens de maintenir.

En rappelant cette histoire des corps sexués, Anaïs Bohuon étudie les raisons de l'imposition d'un double standard de la performance, elle fait la généalogie d'une injonction paradoxale qui tiraille le corps des athlètEs, en particulier, et celui des femmes en général. Aujourd'hui, tout comme les médias, les grandes marques et les publicitaires, la gouvernance internationale du sport de haut niveau continue de préférer les sportives qui, paradoxalement, n'ont pas l'air de l'être : l'exemple le plus marquant de ces dernières années, comme le rappelle Anaïs Bohuon, est la tenniswoman russe Anna Kournikova qui, bien qu'elle n'ait gagné aucun grand tournoi, était l'une des athlètes les mieux payées du circuit rien qu'en contrats commerciaux. Certes, le sport masculin est également affaire de gros sous (dans une proportion d'ailleurs bien plus importante) mais, en ce qui concerne le sport féminin, nous sommes face à une véritable *mascarade* où l'important n'est pas tant de gagner que de rester « féminine ». La performance de

1. Les femmes sont cependant toujours exclues de certaines disciplines sportives.

genre peut rapporter plus que la performance sportive : maintenir son corps dans les limites étroites d'un modèle dominant de féminité se traduit par des caractéristiques physiques qui vont de toute façon à l'encontre des critères d'excellence dans la plupart des disciplines sportives. On demande ainsi aux sportives de battre des records, mais on les soumet à une batterie de « tests de féminité » pour vérifier que cet exercice athlétique de leur corps n'est pas le fait « d'imposteurs », ou même de *mutantes*. En prenant pour point de départ de son enquête Caster Semenya, Anaïs Bohuon montre que cette affaire ne doit pas être lue comme un nouvel épisode de la lutte contre le dopage dans le sport de haut niveau. En effet, en légitimant les soupçons relatifs au sexe des athlètes féminines par la référence à un « sport propre » et aux scandales du dopage, on ne fait que réactualiser un vieux préjugé sur la faiblesse des femmes et la débilité de leur corps.

Injonction paradoxale s'il en est, les sportives doivent être des dieux du stade tout en gardant une taille de guêpe et en restant des fées du logis. Les choses n'ont donc pas beaucoup changé depuis les premières polémiques, à la fin du XIX^e siècle, pour savoir si la pratique féminine de la bicyclette, par exemple, n'allait pas déformer, c'est-à-dire *dégenerer* le corps des femmes ; pour savoir si telle ou telle activité n'allait pas viriliser physiquement et socialement les femmes qui la pratiquaient, soit qu'elle transforme de fait la physio-anatomie féminine, soit qu'elle l'initie à certains privilèges (abandon du corset et accès à des vêtements jusqu'ici interdits, à un moyen de locomotion autonome avec la bicyclette, au loisir et même au plaisir).

Cette bataille historique qui fait rage entre les « proscripteurs » et les « prescripteurs » renferme d'autres enjeux¹. Entre ceux qui considéraient que le sport est à proscrire car il sied mal aux femmes et ceux qui,

1. C'était tout l'objet de la thèse de doctorat d'Anaïs Bohuon.

au contraire, le prescrivent comme un remède à la féminité elle-même, réputée débile et morbide, nous sommes en présence des deux faces d'un même dilemme. *Comment maintenir une hiérarchie des sexes tout en promouvant une supériorité de classe ou de race, dans un contexte qui est celui de l'impérialisme ?* En effet, deux conceptions se font historiquement face : celle de l'olympisme, qui, sur fond de darwinisme social, constitue le sport comme un culte et une culture viriles qui redoublent, tout en la pacifiant, « la guerre des races » et font la promotion de la suprématie des mâles blancs ; et celle des patriotismes et nationalismes franco-allemands qui appréhendent le sport comme un culte et une culture du corps national lui-même, mettant un point d'honneur à « muscler » une bourgeoisie saisie par les révolutions et mobilisations prolétaires européennes, à « muscler » une nation menacée de dégénérescence au moment où elle s'engage dans une guerre fratricide. Dans les deux cas, colonialisme ou nationalisme, la hiérarchie des sexes se combine aux antagonismes de classe et aux processus de racialisation. De la seconde moitié du xx^e siècle jusqu'au début du xxi^e siècle, une version actualisée de ce dilemme de l'impérialisme passera de l'opposition entre l'Est et l'Ouest à l'opposition entre le Nord et le Sud (entre l'Occident et l'Orient).

On comprend à quelles conditions les performances des équipes nationales et le corps même des athlètes constituent un enjeu politique majeur. Porte-drapeaux d'une nation, d'une idéologie, leurs corps sont censés incarner les qualités, les valeurs et la beauté d'un peuple. Depuis les Jeux de Berlin et les victoires de Jesse Owens, la géopolitique du sexe (et de la race) musculaire n'a cessé de se déplacer. Le corps des athlètes féminines est devenu l'un des terrains privilégiés de la Guerre froide à partir des années cinquante. Les champions et les championnes du bloc de l'Est imposent alors leur domination dans la plupart des disciplines olympiques : en ce qui concerne les femmes, leurs musculatures saillantes représentent des gabarits hors normes. Dans le contexte de la propagande soviétique, l'indifférenciation sexuelle des corps symbolise à la fois la santé des mères de la Révolution (même si cette dernière n'est plus

qu'un rêve...), et prétend démontrer l'efficacité des politiques sociales et de promotion de l'égalité entre hommes et femmes. Contre l'Ouest, contre le capitalisme et les États-Unis, la démonstration de force des sportives du bloc soviétique ou de la Chine communiste s'apparente à un autre modèle, non seulement de féminité mais aussi de libération des femmes. On sait ce qu'il en aura coûté aux athlètes elles-mêmes de part et d'autre du rideau de fer. La riposte ne se fera pas attendre et c'est précisément sur le terrain du genre qu'elle va s'organiser : la féminité devient alors un enjeu normatif majeur, un idéal contradictoire et une véritable arme politique anticommuniste. Les compétitrices du bloc de l'Est, surentraînées et sur-hormonées, sont dénoncées par les autres délégations et deviennent la cible des autorités olympiques qui veulent protéger les « authentiques » sportives et développent à partir de la fin des années soixante un « test de féminité ».

La police du genre sportive n'a pas attendu la Guerre froide. Dès la Seconde Guerre mondiale, des « certificats de féminité » sont demandés aux compétitrices, puis, comme il est impossible d'empêcher les faux, des examens gynécologiques et morphologiques sont réalisés sur les athlètes « douteuses » ou parfois de façon aléatoire : ces examens visuels et invasifs qui portent atteinte à l'intégrité physique et morale des femmes sont effectués par les autorités du CIO et les médecins des délégations eux-mêmes. Aujourd'hui, la plupart des athlètes soupçonnées de ne pas être des femmes « véritables » sont Noires, originaires du continent africain ou indien : les lynchages médiatiques dont elles font l'objet apparaissent comme une double peine : contraintes de renoncer à leurs titres et médailles, y compris de façon rétroactive, elles deviennent les figures repoussoirs d'une norme dominante de la féminité, par définition blanche et occidentale. Le sport, ici, s'apparente à une pornographie du genre. De ce point de vue, il est intéressant de noter les stratégies des athlètes Africaines-Américaines ou Caribéennes, qui depuis plusieurs décennies dominent l'athlétisme tout en usant des oripeaux de la féminité (ongles faits et peints, brushing et maquillage sophistiqués, transformation des

tenues réglementaires en véritable défilé de mode, hétérosexualité et vie amoureuse médiatisées...).

Plus on lit Anaïs Bohuon, plus les autorités médicales sportives apparaissent comme juges et partis. Plus généralement, l'analyse des savoirs biomédicaux et des pratiques médicales liées aux institutions sportives internationales et nationales est édifiante : la science sportive en matière de définition de la différence sexuelle et de catégorisation de sexe est plus que jamais en crise. Ce savoir/pouvoir médical, peu étudié jusqu'ici, apparaît également comme une discipline des corps aussi sollicitée que bricolée. Témoin, l'élaboration du test du corpuscule de Barr (lié à une conception étroite du sexe fondée sur la bicatégorisation des formules XX/XY), qui pendant plus de trente ans, et en dépit des critiques et des controverses, s'est imposé comme un outil arbitraire de détermination du sexe autorisant les autorités sportives à délivrer un « certificat de féminité valable à vie » (*sic*)...

L'ensemble de ce dispositif biomédical est traversé de tensions insolubles. En s'acharnant à tester les individuEs « bizarres », on élabore une causalité biologique du sexe qui est à la fois approximative et contre-productive puisqu'elle produit ce qu'elle était censée résoudre. En d'autres termes, certaines athlètes au physique considéré comme « masculin » ont obtenu un certificat de féminité en bonne et due forme, alors que leur genre phénoménal était en contradiction avec une norme dominante de la féminité mais non avec ce que l'on considère comme leur sexe chromosomique. En revanche, d'autres athlètes répondant apparemment à tous les critères phénoménaux de la féminité, ont été testées et ont « échoué » : déclarées ne pas être femmes en raison de leurs chromosomes (ce sont des cas de mosaïsme, notamment), elles ont été exclues de la compétition et ont dû arrêter brutalement leur carrière, alors même que ce prétendu sexe authentique ne leur donnait aucun avantage physique... Voilà une clinique du sexe bien pitoyable. Loin de vérifier le sexe des individus, la

médecine sportive a purement et simplement expérimenté sur le corps des athlètes une nouvelle définition arbitraire de la différence sexuelle.

On comprend, dès lors, pourquoi Anaïs Bohuon s'intéresse tout particulièrement aux personnes intersexes dans le sport ; non pas que les personnes intersexes y soient plus nombreuses qu'ailleurs, mais les corps sont à ce point contrôlés que les « cas » d'intersexualité révélée se multiplient. De ce point de vue, les protocoles hospitaliers de réassignation sexuelle des enfants intersexes sont comparables aux « tests de féminité ». Toutefois, ces derniers participent d'un dispositif policier en matière de détermination biologique de l'identité sexuelle sans commune mesure, du point de vue d'une application à des adultes. Il existe aujourd'hui de nombreuses études critiques d'histoire des sciences portant sur ces protocoles de réassignation sexuelle des enfants présentant une « ambiguïté » génitale à la naissance, en Europe ou en Amérique du Nord. Elles montrent que les critères sexuels élaborés par ces dispositifs prétendument scientifiques sont à ce point dogmatiques et caricaturaux qu'appliqués à la population générale, à une population ne présentant pas *visiblement* d'ambiguïté, ils invalideraient de fait les assignations sexuelles les plus évidentes. Finalement, c'est exactement ce qui s'est passé avec l'imposition de « tests de féminité » dans le sport de haut niveau. Réservés au départ à quelques « cas douteux », l'application à une population *lambda* de critères de détermination sexuelle présentés comme objectifs et rigoureusement scientifiques n'a fait qu'augmenter considérablement la *détection* des cas d'intersexualité, faisant de cette dernière une règle plutôt qu'une exception. Sous prétexte de lutter contre le dopage, l'application systématique d'un contrôle de l'identité sexuelle des sportives s'apparente à une technologie disciplinaire contre-productive, tant du point de vue du CIO que des normes sportives de genre ; une technologie qui, même dans sa version la moins invasive, n'aura en définitive réussi qu'une chose : instaurer une police de la testostérone. Une police effective, réglémentant son trafic, une police idéologique qui n'a cessé de vouloir *sexuer* de façon exclusive cette hormone pourtant présente chez tous les individus à des taux variables.

Le sexe musculaire appartient à la réalité phénoménale et bouleverse la police du genre. Il relève à la fois du phénomène, et non de la chose en soi, du vécu, et non de ce qui est, de la norme, et non de la vérité, de la performance, et non de la science... En voulant le « tester », la clinique sportive du sexe a élaboré une définition de l'identité sexuelle qui, loin de clarifier l'ontologie du féminin et du masculin, confirme *le genre kaléidoscopique des corps*. Le fondement introuvable du sexe que tentent de certifier les tests de féminité confirme ainsi qu'il doit y avoir bien plus de deux sexes. Sexe humoral, sexe anatomique, sexe hormonal, sexe chromosomique, sexe psychologique... les différentes conceptualisations du sexe, loin d'achever une fois pour toute son histoire, ont chaque fois mis en crise la bicatégorisation sexuelle des corps. Il en est de même avec le sexe musculaire ; quant au genre de la testostérone, on voit bien comment cette hormone a été jalousement gardée. Ressource précieuse, naturelle ou trafiquée, elle substantialise les privilèges de la masculinité, notamment en matière de performance sportive. Cela nous permet de comprendre que si les « tests de féminité » constituent une tentative de certifier la féminité des compétitrices, ils ont surtout et finalement servi à les exclure purement et simplement des privilèges sociaux et symboliques de la performance sportive.

En 2012, aucune athlète ne devrait être soumise à un « test de féminité » aux jeux Olympiques de Londres, du moins pas officiellement. Élaborer des méthodes plus précises de contrôle du sexe des compétitrices serait de toute façon trop coûteux pour le CIO, d'un point de vue technique et pratique comme d'un point de vue juridique. Or, en se privant d'un tel dispositif, les institutions sportives et le monde de l'olympisme n'ont désormais d'autre choix que de s'en remettre aux acquis d'une longue histoire de la ségrégation sexuelle dans le sport de haut niveau et à une certaine conception du sexe des muscles pour maintenir un semblant de légitimité aux épreuves « Messieurs »/« Dames »...

Comme le rappelle justement Anaïs Bohuon, il est peut-être temps de réfléchir à une autre classification des épreuves. Pourquoi ne pas décider de faire des épreuves par avantage physique et technique, ou même par taux de testostérone ?

Elsa Dorlin

Paris, le 1^{er} mai 2012

sommaire

<i>Remerciements</i>	11
<i>Préface</i>	13
<i>Introduction</i>	23
1. Le « spectre de la virilisation » des sportives	35
2. L'histoire des tests de féminité : du contrôle gynécologique et morphologique à la recherche d'un chromosome Y	49
La genèse du test de féminité : le grand arbitre de la Guerre froide, 49. — Du test gynécologique et morphologique au test ducornuscule de Barr ou la recherche du deuxième X (1966- 1991), 60. — La découverte de l'intersexuation par le monde sportif, 69. — Le test PCR/SRY : à la recherche du chromosome Y (1992-2000), 86.	
3. La « vraie femme » : une définition impossible	97
Une pluralité de dimensions, 97. — Un critère incontournable : la féminité, 99. — La problématique de l'avantage physique, 111. — La prise en compte des athlètes trans par le monde sportif, 116.	

4. L'intersexuation dans le monde du sport : l'éthique sportive bouleversée ?	127
Une suppression « symbolique » du test de féminité, 127. — Le « doute visuel » et le test de féminité, 130. — Catégorisation sexuelle et « raciale » : des doutes visuels ciblés géopolitiquement, 140. — Amorce de réglementation au sujet de l'intersexuation, 152. — Sport, avantage physique et androgènes : régulation <i>artificielle</i> de taux hormonaux <i>endogènes</i> des sportives ?, 159.	
<i>Conclusion</i>	165
<i>Bibliographie</i>	171